

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur projet de défusion de Condé-sur-Iton

De : Pierre Cluizel < pierre.cluizel@live.fr >

Date : 23/03/2022 20:36

Pour : "pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr" < pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr >

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis habitant de Mesnils-sur-Iton depuis ma naissance il y a près de 60 ans, mais pas de Condé-sur-Iton. Accessoirement, j'ai effectué plusieurs mandats comme Conseiller municipal de l'une des communes fusionnées, Le Roncenay-Authenay.

Afin de participer à cette enquête publique, je voudrais exprimer ma position après avoir essayé d'apporter ci-après une analyse et réflexion les plus neutres et sérieuses possibles sur la situation concernée, en considérant l'intérêt de tous : partisans de Condé pour une défusion, autres habitants de Condé, autres habitants de Mesnils, et autres parties concernées (collectivités dont l'Etat, ...).

Si j'ai bien compris, l'objet de l'enquête publique concerne une demande de défusion émise par une majorité du Conseil municipal actuel de Condé-sur-Iton élu en 2020, Condé étant l'une des 9 communes actuelles de Mesnils-sur-Iton, pour lui permettre de retrouver son indépendance, après s'être engagée en 2015 à une large majorité du précédent Conseil municipal de Condé en faveur de la fusion.

Cette demande est appuyée par, premièrement une décision du Conseil municipal de Condé du 20.02.2020 par 11 voix sur 13, deuxièmement un vote largement majoritaire de la population de Condé en 2020 en faveur de la liste « Ensemble pour Condé » favorable à l'indépendance de Condé, troisièmement deux pétitions successives proposées à la population de Condé-sur-Iton qui ont chacune été signées par plus d'un tiers de la population de Condé.

Pour mémoire, la population de Condé représenterait, selon mes informations, environ 16 % de la population de Mesnils (1.000 habitants sur un bassin de 6.200).

Il va donc de soi que ce sujet d'une éventuelle défusion est très important puisque celle-ci entraînerait sur le long terme à la fois Condé et les 8 autres communes de Mesnils, avec des enjeux et impacts multiples, notamment financiers.

La première question à mes yeux est de s'interroger sur la légitimité d'une demande unilatérale de désengagement qui remettrait en question l'avenir tant de Condé que de Mesnils, alors que l'engagement initial et démocratique du Conseil municipal de Condé en 2015 était largement majoritaire, et que les engagements des autres communes concernées se sont à cette époque appuyés sur ce projet commun :

1. Légitimité politique car une défusion irait à l'encontre du projet originel de l'Etat de fusionner les communes françaises
2. Légitimité démocratique car, d'une part le projet de fusion a été soutenu à l'origine par Condé, d'autre part une défusion engagerait non seulement Condé mais toutes les autres communes de Mesnils
3. Légitimité juridique car aucun vice de forme ne paraît être intervenu dans la fusion.

Ainsi, puisqu'aucun évènement majeur n'est intervenu depuis 2015, est-il légitime pour une partie de l'entité fusionnée de remettre en cause ses propres engagements pris démocratiquement dans une collectivité au risque de bloquer ou réfréner cette collectivité ?

Ne serait-ce pas l'ouverture à des remises en cause potentielles d'une collectivité à chaque élection des nouveaux conseils municipaux de chacune des communes de la fusion, aux dépens du long terme ? Ce serait sans fin. Ainsi, en

2026, le futur Conseil municipal de Condé ne pourrait-il pas avoir envie d'engager une demande pour refusionner ?

Nous pouvons constater d'ailleurs que le plus haut représentant élu du Conseil municipal actuel de Condé, en la personne du Maire, n'est pas favorable à la défusion, ce qui signifie qu'une éventuelle défusion n'est pas nécessairement, aujourd'hui et à long terme, l'intérêt collectif de la commune de Condé et de ses habitants.

Enfin, peut-on imaginer une décision du Préfet de l'Eure en faveur de la défusion, sans vice de forme, alors que, d'une part les fusions de communes sont précisément l'objectif de l'Etat, d'autre part les différentes parties se sont engagées librement il y a seulement 7 ans en toute connaissance de cause, d'autant plus qu'aucun changements majeurs n'est intervenu ?

La seconde question à mes yeux est de s'interroger si un mariage de communes de seulement 7 ans est bien suffisant dans le temps pour revenir sur ses propres engagements et déconstruire, alors que l'intérêt des fusions n'est pas à court terme, pas même à moyen terme, mais à long terme.

D'expérience, les regroupements dans le public ou dans le privé ont en effet toujours besoin de temps pour être optimisés, et les effets négatifs des premières années doivent être analysés avec indulgence et recul pour viser en contrepartie des effets sur le moyen et surtout long termes.

Il est bon de rappeler que ces deux dernières années ont été terriblement perturbées à tous niveaux par la situation sanitaire covid.

La troisième question à mes yeux est de s'interroger sur les arguments évoqués par les habitants de Condé qui sont partisans de la défusion puisque certains évoquent un ralliement à Breteuil alors que l'objectif exprimé est une reprise d'indépendance, et/ou évoquent la proximité du centre commercial de Breteuil alors que cette reprise d'indépendance ne changerait rien à ce sujet, l'entretien des routes alors qu'il me semble que cela ne fait pas partie des attributions de Mesnils, ...

En outre, tous ces éléments étaient déjà existants en 2015, lorsque Condé a décidé de devenir une des communes fondatrices de Mesnils.

La quatrième question à mes yeux est de s'interroger sur les raisons qui ont poussé Condé à choisir librement de faire partie de Mesnils, dont certaines sont mentionnées dans le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal de Condé du 30.09.2015, et sur l'avenir de structures et projets communs majeurs, comme l'organisation scolaire de Mesnils, qui ne paraît pas être analysé.

En effet, je ne suis pas parvenu à trouver d'analyse approfondie du Conseil municipal actuel, et/ou des pilotes du projet de défusion, prenant en considération tous les enjeux et les impacts à la fois pour Condé et pour Mesnils, en intégrant les structures communes et les projets communs en cours.

A titre de comparaison, il est ainsi évident que si ce travail avait été réalisé, jamais les Anglais n'auraient voté pour le Brexit en raison de tous les préjudices considérables qui apparaissent au fil du temps, notamment administratifs et financiers, avec par exemple une hausse des prix fortement décriée.

La cinquième question à mes yeux est de s'interroger sur les préjudices importants que représenterait un désengagement de Condé auprès des 8 autres communes de Mesnils, notamment humains (avenir d'une partie des agents communaux de Mesnils), scolaires (quid de l'avenir de l'école de Gouville par exemple, et je ne vois pas Mesnils accepter un Sivos), et financiers dont les projets mis en place depuis le 01.01.1996 tels que la cantine scolaire de Mesnils, acquise avec une subvention.

Et par conséquent comment Condé envisagerait de dédommager les autres communes de Mesnils sur toutes les

conséquences, très nombreuses, du désengagement.

La sixième question à mes yeux est de s'interroger sur les fondements territoriaux de la volonté de Condé en 2015 de rejoindre Mesnils, sur les bases du projet de l'Etat, qui sont avant tout administratifs.

Ainsi, à ma connaissance :

- en 2015, Condé voulait fusionner avec d'autres communes mais ne voulait pas rejoindre Breteuil (taxes beaucoup plus élevées, ...)
- la légitimité territoriale était un regroupement de communes le long de l'Iton
- la fusion actuelle administrative avec Damville n'empêche nullement, notamment, d'aller faire ses courses à Breteuil.

Il est idéaliste à mes yeux de vouloir, pour certains, 'revenir comme avant' car, d'une part beaucoup de choses ont changé administrativement en 7 ans et continueront de changer dans le temps, notamment sous la houlette de l'état, d'autre part la situation n'est plus la même qu'en 2015 avec par exemple des projets engagés ou même réalisés comme la cantine ou l'organisation scolaire.

En conclusion, à la lumière des différentes interrogations qui précèdent, les conditions d'une remise en cause de Condé sur ses propres décisions, prises démocratiquement, aux fins d'une défusion après seulement 7 ans, ne me paraissent, objectivement, aucunement réunies en considération de la volonté initiale et du grand projet de regroupements de communes de l'Etat en France sur du long terme, d'autant plus que les conséquences et préjudices d'une éventuelle défusion unilatérale de Condé envers les autres communes n'apparaissent pas avoir été pris en considération de façon exhaustive, voire pas identifiées par Condé envers Mesnils.

Face à l'absence de témoignages probants de communes ayant décidé et obtenu une telle défusion, il est intéressant en revanche constater que de nombreuses communes ont décidé par la suite de rejoindre des fusions existantes, comme cela a été le cas de 3 nouvelles communes dans Mesnils. Il paraît évident que ces décisions ont été motivées.

Sauf à servir des intérêts personnels et/ou politiques à court terme au lieu de collectifs à long terme, de tels projets de changements doivent dépasser les critères idéologiques, certes nécessaires, mais prendre en compte tous les autres critères de décision avec une analyse approfondie des impacts, préjudices et éventuelles solutions.

L'expérience et le bon sens conduisent à penser avec évidence que l'impact administratif et financier pour Condé comme pour Mesnils serait extrêmement défavorable et préjudiciable.

De tout ce qui précède, **ma position est donc opposée à une défusion**, autrement dit favorable au maintien de la fusion existante.

Toutefois, il m'apparaîtrait approprié, si le maintien de la fusion était confirmé pour acter définitivement une situation stable, que les attentes légitimes de Condé, tout comme celles de chacune des communes de Mesnils, soient clairement identifiées, discutées et équitablement prises dans la vision, la stratégie et les plans d'actions successifs de Mesnils, intégrant une représentativité équitable au sein du Conseil municipal de Mesnils et ses différentes commissions de travail.

Bien sincèrement,

Pierre Cluizel